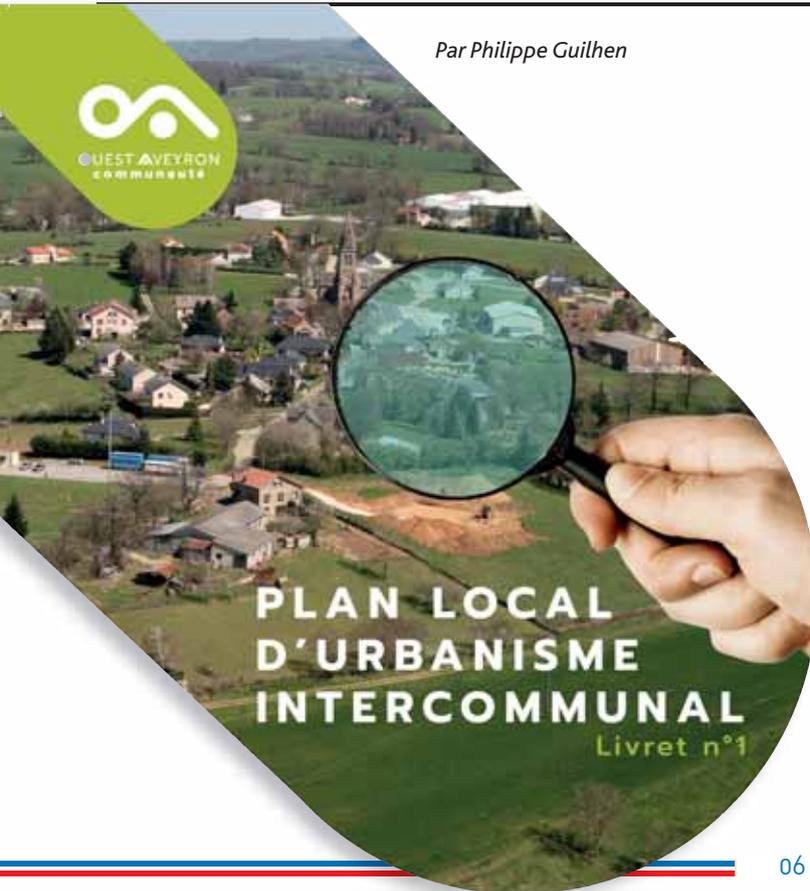


Avancées du PLUi

« Plan Local d'Urbanisme intercommunal »

Par Philippe Guilhen



Le **PLUi** est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau intercommunal qui va définir pour les 10 années à venir le projet d'aménagement et de développement durable en respectant les politiques d'urbanisme.

Pour l'OAC (*Ouest Aveyron Communauté*) le projet est lancé depuis septembre 2018.

Sur 29 communes, 16 possèdent des documents d'urbanisme plus ou moins anciens et pour les 9 autres communes dépourvues de tous documents c'est le RNU (*règlement national d'urbanisme*) qui s'applique.

À Morlhon, nous sommes dans le deuxième cas et toute demande d'urbanisme est soumise à l'approbation des services de l'état : la DDT.

Pour la préparation de ce **PLUi** un diagnostic a été réalisé sur le territoire prenant en compte les thèmes suivants :

- paysages ;
 - environnement ;
 - agriculture ;
 - énergies ;
 - démographie ;
- habitat ;
 - mobilité ;
 - activités économiques ;
 - développement urbain.